



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **11 mai 2026**, à compter de **19 h 03** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :
Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Guylaine Racine, conseillère # 3
Donat Legrand, conseiller # 4
Dianne Renaud, conseillère # 5
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absence : Aucune

Lise Dénomé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h03.

Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de la mairesse :

Mme Lyne Ash, mairesse, souhaite la bienvenue à tous et profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les personnes élues, leurs conjoints et conjointes, ainsi que les employés municipaux pour leur contribution remarquable à l'organisation du Brunch des Élus tenu dimanche dernier. Elle souligne que les efforts investis ont permis de recréer un moment rassembleur et apprécié de la population.

Elle mentionne qu'à voir la forte participation, il était clair que les citoyens avaient réellement besoin et envie de retrouver ce bel événement, autrefois offert annuellement, mais qui avait dû être mis sur pause en raison de la démolition du centre communautaire. Elle se réjouit de constater que cette tradition a pu renaître et tient à rappeler que votre implication fait la différence au communautaire de Nédélec.

Elle remercie encore une fois toutes les personnes impliquées pour leur engagement et leur dévouement.

8104-05-26

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **11 mai 2026** soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot de bienvenue de la mairesse

3. L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 30 avril 2026

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.4.2 Suivi – Château Darveau

7.4.3 Suivi – Boîte à livres – Maison des jeunes

7.4.4 Suivi - Brunch des élus

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Campagne de financement 2026 - Mission Tournesol

8.2 Soumission pour travaux horticoles 2026 - M.-lie Travaux Horticoles

8.3 Lettre d'appui projet Mise aux normes de l'aréna de Notre-Dame-du-Nord
- Isolation du toit

8.4 Évènement - Tisser des liens 21 mai 2026

8.5 Lettre d'appui – Projet d'aménagement du stationnement du pont
Desjardins en aire de jeux NDDN

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Remise d'un terrain – route 101 No lot 2 850 164

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

11.1 Soumission - Toiture de la station de pompage et distribution de l'eau potable

12. VOIRIE

12.1 Soumission –Stabilisation du talus chemin des Pins

12.2 Disposition – feuille branches, pelouse, etc.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Achat – Foyer extérieur pour terrasse intergénérationnelle

13.2 Achat – Nappes de réception Centre communautaire

13.3 Tour de l'Abitibi-Témiscamingue 2026 (ajouté)

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

14.1 Avenant 2 – MLS Architecte – Centre Communautaire

14.2 Avenant ACS-04 - EXP - Centre communautaire

14.3 Comité du cimetière de Nédélec – Entretien de la pelouse

14.4 Demande de Poste Canada – Réorganisation case postale

14.5 Concepteur graphique – Le Feuilleton

14.6 CVDN – Demande d'entretien du gazon 38 rue Principale.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Vente du camion de voirie (ajouté)

15.2 Démantèlement de la tour de télécommunication (ajouté)

15.3 Inscription au congrès de la FQM 2026 (ajouté)

16. CORRESPONDENCE

16.1 Rapport d'activité du service incendie mars 2026 - RISIT

16.2 Plan triennal 2026-2027-2028 - Centre de services scolaire du Lac
Témiscamingue

17. PROCHAINE SÉANCE LE 8 JUIN 2026

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Période de questions

Une question est soulevée concernant la présence de castors dans le sentier écologique, ceux-ci pouvant causer des dommages importants à l'intégrité des infrastructures du sentier appartenant à la municipalité. Le conseil informe qu'une intervention de trappage est déjà en cours afin de remédier à la situation et de

protéger le secteur.

8105-05-26

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **13 avril 2026** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 avril 2026** tel que présenté.

8106-05-26

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 30 avril 2026

Résolution – des comptes à payer avec corrections

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du **1er au 30 avril 2026** :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**24 719,27 \$ + 93 187,02 \$**) pour un total de **117 906,29 \$**.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 11 mai 2026.

7.1 Rapport de la mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

15 avril 2026 : conseil de la MRCT

Soulignement du 45e anniversaire de la MRCT

Engagement financier confirmé pour le projet de coopération intermunicipale à même le budget de la MRC, et DG conseil financé par les municipalités participantes

Adoption d'un règlement encadrant un programme de préservation et de restauration des bâtiments patrimoniaux privés.

16 avril 2026 : rencontre avec la RISIT

présentation de la planification de la RISIT : investissements en infrastructures, rajeunissement de la flotte de camions

défi majeur : recrutement de nouveaux pompiers

Actuellement 84 pompiers dans la RISIT, alors qu'il devrait y en avoir entre 135 et 150.

30 avril 2026 : réunion de travail de la MRCT

UPAC (unité permanente anticorruption)

Préconise l'application du code d'éthique et déontologie

Suggère même de le remettre à nos fournisseurs, afin qu'ils connaissent les règles qui régissent un conseil municipal

Test du micro : si on n'est pas prêt à défendre un dossier sur la place publique, c'est signe qu'il est mieux de s'abstenir

RISIT

Demandes pour le SUMI – achat de motoneiges et remorques pour transporter 5 personnes/intervention

Budget prévu : 211 000 \$, à prévoir pour le budget 2027.

7 & 8 mai 2026 : Rassemblement des élus – Conférence des préfets

Nomination de Pierre Corbeil au mérite régional

Coup de cœur du jury : Rémi Mailloux

Conférence de Régis Labaume;

S'unir pour avoir plus de poids auprès du gouvernement

Profiter des prochaines élections pour avoir une meilleure force de frappe

Pour le développement municipal, se demander ce que le jeune couple ou la jeune famille veulent dans leur municipalité

Conférence de Guillaume Lavoie, journaliste et analyste à LCN

Économie collaborative : maximiser l'utilisation de nos équipements et/ou infrastructures pour les rentabiliser (ex : Uber, Airbnb)

Atelier avec Alicia Despins, ancienne conseillère municipale de Québec

La culture comme levier de développement municipal

Présentation de nombreux exemples qui démontrent les possibilités de développement culturel dans nos petites collectivités

Dans le montage de projets, il faut avoir des critères clairs, bien déterminer les objectifs, le public visé, les échéances et le livrable.

7.2 Rapport des travaux publics

Travaux publics – Questions des membres du conseil

Quelques questions sont posées à Shawn concernant le démantèlement de la tour de télécommunication qui s'est effondrée le 7 mai 2026 sur le territoire de Nédélec. Les membres du conseil souhaitent savoir à quel moment ces travaux seront intégrés à l'horaire. Shawn indique qu'il évaluera la planification nécessaire et confirmera les délais d'intervention dès que possible.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Aucune question concernant le rapport de l'employée de soutien au développement.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénomme, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommé, directrice générale, informe les membres du conseil que les déficiences relevées au centre communautaire sont toutes corrigées. Elle mentionne toutefois qu'un couvercle devra être confectionné afin de prévenir l'accumulation de neige, de glace et d'eau sur le système de ventilation. Il reste à vérifier si cette intervention relève d'une déficience ou plutôt de la garantie. À suivre.

Elle précise également que nous sommes en attente d'une dernière visite des professionnels au dossier afin de procéder à la fermeture des déficiences et à l'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve et au paiement final dans ce dossier.

7.4.2 Suivi - Château Darveau

Lise Dénommé, directrice générale, informe les membres du conseil que le Airbnb fonctionne tout de même assez bien pour le moment. Elle précise que l'adoucisseur d'eau a été installé et qu'il est pleinement fonctionnel. Depuis son installation, aucun voyageur n'a soulevé de questionnement concernant la potabilité de l'eau au Château.

Le café?rencontre est maintenant ouvert au public trois jours par semaine, de 9 h à 11 h 30. Nous espérons que l'achalandage augmentera avec le temps; pour le moment, l'affluence demeure plutôt tranquille. À suivre.

Il est également mentionné que le CVDN commencera les paiements de remboursement pour l'achat et l'installation de l'adoucisseur d'eau ce mois-ci. Ceux-ci s'échelonneront sur une période de douze mois, conformément à l'entente convenue entre les deux parties.

7.4.3 Suivi - Boîte de livres - Maison des jeunes

Lise Dénommé, directrice générale, informe les membres du conseil que le projet de boîte à livres demandé par la Maison des jeunes est présentement en confection. Elle ajoute que la bibliothèque municipale a procédé à l'élagage de livres peu utilisés et qu'une belle collection est maintenant en attente au bureau municipal en prévision de ce projet.

7.4.4 Suivi - Brunch des élus 2026

Lise Dénommé, directrice générale, informe les membres du conseil que le brunch des élus du dimanche 10 mai 2026 s'est très bien déroulé et qu'un total estimé entre 150 et 155 repas ont été servis lors de l'événement. Sur le plan financier, la municipalité arrive essentiellement à l'équilibre lorsque l'on compare les dépenses et les revenus.

7.5 Rapport des Élus

Il est mentionné qu'aucun rapport n'est à déposer à ce moment-ci.

8107-05-26

8.1 Campagne de financement 2026 - Mission Tournesol

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement de Mission Tournesol 2026 sollicite l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de cette cause et souhaite y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec accorde un don de 375 \$ à la campagne de financement de Mission Tournesol 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8108-05-26

8.2 Soumission pour travaux horticoles 2026 - Mé-lie Travaux Horticoles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec doit procéder au fleurissement du village pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE Mé-Lie Travaux Horticoles a déposé une soumission pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût proposé s'élève à 1 374,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette soumission conforme et acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Mé-Lie Travaux Horticoles au montant de 1 374,50 \$, taxes en sus, pour le fleurissement du village pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8109-05-26

8.3 Lettre d'appui Mise aux normes de l'aréna de Notre-Dame-du-Nord - Phase d'isolation de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a présenté un projet de mise aux normes de son aréna, incluant une phase visant l'amélioration de l'isolation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Nédélec reconnaît l'importance régionale de cette infrastructure et souhaite appuyer les démarches entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec confirme son appui officiel au projet de mise aux normes - Phase d'isolation de l'aréna de Notre-Dame-du-Nord, et qu'une lettre d'appui soit transmise à ladite municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8110-05-26

8.4 Événement - Tisser des liens 21 mai 2026

Autorisation de participation à l'évènement Tisser des liens du 21 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE l'évènement Tisser des liens se tiendra le 21 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité favorise le développement des compétences, la collaboration et le réseautage au bénéfice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription sont de 50 \$ par personne, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec autorise deux inscriptions à l'évènement Tisser des liens du 21 mai 2026;

QUE les frais d'inscription, au montant total de 100 \$ plus taxes, soient assumés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8111-05-26

8.5 Lettre d'appui - Projet d'aménagement du stationnement du pont Desjardins en aire de jeux NDDN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a présenté un projet visant l'aménagement du stationnement du pont Desjardins en aire de jeux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à améliorer la sécurité, l'accessibilité et la qualité des espaces publics pour les familles et les citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Nédélec reconnaît l'importance régionale de ce projet et souhaite appuyer les démarches entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec confirme son appui officiel au projet d'aménagement du stationnement du pont Desjardins en aire de jeux présenté par la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1 Remise d'un terrain - Route 101 Lot 2 850 164

Le conseil municipal a analysé la possibilité d'accepter la remise d'une propriété appartenant à monsieur Yvon Hamelin et madame Lucie Goudreault. Après examen, il est constaté que l'acceptation d'un transfert immobilier implique plusieurs démarches administratives et légales complexes, notamment la réalisation d'un test de sol afin de déterminer si le terrain présente une contamination ou un passif environnemental.

Étant donné les coûts potentiels, les responsabilités associées et les risques pour la Municipalité advenant la découverte d'une contamination, le conseil juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité d'accepter ce transfert.

Les propriétaires ont indiqué qu'ils ne souhaitent plus assumer le paiement des taxes municipales pour cette propriété. Conformément aux procédures prévues par la Loi sur la fiscalité municipale, un terrain dont les taxes demeurent impayées pendant la période prescrite est éventuellement transmis à la vente pour non-paiement de taxes.

Une lettre officielle sera transmise aux propriétaires afin de les informer de la décision de la Municipalité de ne pas accepter la remise de la propriété et de leur rappeler les conséquences prévues en cas de non-paiement des taxes.

8112-05-26

11.1 Soumissions - Toiture de la station de pompage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec a sollicité des soumissions pour les travaux de réfection de la toiture de la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des soumissions et souhaite retenir la plus basse et conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec retienne la soumission la plus basse et conforme, soit celle de Construction Excellant, au montant de 3 400 dollars plus taxes;

QUE les travaux comprennent

l'enlèvement du vieux papier brique,
Transport et la disposition des matériaux au dépotoir,
Pose d'une membrane,
Installation d'un nouveau papier brique
Nettoyage complet du chantier à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8113-05-26

12.1 Soumission - Stabilisation du talus chemin des Pins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de stabilisation d'un talus situé sur le chemin des Pins;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé les soumissions et souhaite retenir la plus basse et conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec retienne la soumission la plus basse et conforme, soit celle de Transport Beaulé, au montant de 15 000 dollars plus taxes, pour la réalisation des travaux de stabilisation du talus sur le chemin des Pins;

QUE les travaux comprennent :

Mobilisation de l'équipement (pelle hydraulique)
Fourniture et le transport de la pierre dynamitée
Installation du géotextile
Toutes les opérations nécessaires à la bonne exécution des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.2 Disposition - feuilles branches, etc...

La Municipalité de Nédélec souhaite rappeler aux citoyens les bonnes pratiques pour disposer des feuilles, des branches et des résidus de tonte de gazon.

Les règles environnementales en vigueur ne permettent plus à la Municipalité de

procéder au brûlage de ces matières, comme cela se faisait autrefois à l'arrivée des premières neiges.

Afin d'assurer une gestion responsable et conforme à la réglementation, les citoyens sont invités à utiliser les méthodes suivantes :

1. Petites quantités

Les feuilles, le gazon et les petites branches peuvent être compostés à domicile ou déposés dans des sacs prévus pour les matières organiques, lorsque disponibles.

2. Quantités importantes

Lorsque l'amas de branches ou de résidus verts est trop volumineux pour être géré à la maison, les citoyens doivent se rendre à l'Écocentre de Fabre pour en disposer adéquatement. Ce service est gratuit et permet un traitement sécuritaire et écologique de ces matières.

La Municipalité s'engage à informer régulièrement les citoyens en publiant des avis dans le journal Le Feuilleton, en procédant à un publipostage et en diffusant l'information sur son site web.

8114-05-26

13.1 Achat - Foyer extérieur pour terrasse intergénérationnelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec souhaite offrir un équipement sécuritaire et conforme lors des locations du terrain de camping pour des réunions familiales;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles apportent parfois leur propre foyer extérieur, lequel peut ne pas respecter les normes de sécurité applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de fournir un foyer extérieur conforme afin de prévenir les risques liés à l'utilisation d'équipements non sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent obtenir une soumission pour la confection d'un foyer extérieur d'ambiance muni d'un pare-étincelles;

CONSIDÉRANT QUE des entrepreneurs de la région disposent de l'équipement requis, notamment une table de plasma cutting, pour réaliser ce type de fabrication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec procède à une demande de soumission auprès d'entrepreneurs de la région pour la confection d'un foyer extérieur d'ambiance muni d'un pare-étincelles;

QUE si le délai de réception de la soumission ou de fabrication ne permet pas d'obtenir le foyer extérieur avant la saison estivale 2026, la Municipalité procède à l'achat d'un foyer extérieur conforme dans un commerce de la région, tel que Canadian Tire ou tout autre fournisseur approprié, afin d'assurer la disponibilité du service pour l'été 2026;

QUE cet achat vise à prévenir l'utilisation de foyers extérieurs non conformes par les familles lors de leurs activités sur le terrain de camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8115-05-26

13.2 Achat - Nappes de réception Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec souhaite offrir un service adéquat lors des réceptions et événements tenus au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de nappes permettra d'améliorer la qualité des installations offertes aux citoyens et aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE ces nappes seront mises à la disposition des locataires du Centre communautaire, sur demande, lors de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les frais facturés aux utilisateurs seront établis en fonction des coûts de nettoyage associés à leur utilisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec procède à l'achat de nappes destinées au Centre communautaire;

QUE ces nappes soient offertes en location lors des réceptions et événements, sur demande des utilisateurs;

QUE les frais de location soient fixés en fonction des coûts réels de nettoyage;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer tout achat requis pour la mise en place de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8116-05-26

13.3 Tour de l'Abitibi Témiscamingue - Demande de signalisation

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Tour de l'Abitibi-Témiscamingue 2026 se tiendra le vendredi 17 juillet 2026 sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement sont à la recherche d'employés municipaux et/ou de bénévoles afin d'assurer la signalisation lors du passage des cyclistes à la sortie de la Montée Guérin, en direction de la route 101 Sud;

CONSIDÉRANT QUE cette date correspond au début des vacances de la construction, période durant laquelle la Municipalité fait face à un manque de main-d'œuvre disponible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil estiment ne pas pouvoir mobiliser les employés municipaux ni des bénévoles pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Nédélec informe les organisateurs du Tour de l'Abitibi-Témiscamingue 2026 qu'elle ne pourra fournir ni employés municipaux ni bénévoles pour la signalisation lors de l'évènement du 17 juillet 2026, en raison du manque de main-d'œuvre lié au début des vacances de la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8117-05-26

14.1 Avenant 2 - MLS Architecte - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec doit obtenir une dernière visite professionnelle au Centre communautaire afin de permettre l'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve;

CONSIDÉRANT QUE cette visite est nécessaire pour procéder à la libération du montant de retenue de 48 000 \$ dollars dû à l'entrepreneur Construction KG2;

CONSIDÉRANT QUE MLS Architectes a présenté l'avenant no 2 au montant de 3 000 dollars plus taxes pour couvrir les frais liés à cette visite finale;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant permet également de couvrir une partie des frais supplémentaires engendrés lors de l'installation de la hotte commerciale au Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec accepte l'avenant no 2 présenté par MLS Architectes au montant de 3 000 \$ dollars plus taxes;

QUE cet avenant couvre la dernière visite requise au Centre communautaire afin de permettre l'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve;

QUE cette démarche permette également la libération du montant de retenue de 48 000 dollars dû à l'entrepreneur Construction KG2;

QUE l'avenant no 2 couvre par la même occasion une partie des frais supplémentaires liés à l'installation de la hotte commerciale au Centre communautaire;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8118-05-26

14.2 Avenant ACS-04 - EXP - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec doit obtenir une dernière visite professionnelle au Centre communautaire afin de permettre l'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve;

CONSIDÉRANT QUE cette visite est requise pour compléter le dossier de conformité du projet et finaliser les étapes administratives liées à la construction;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière visite doit être effectuée par madame Chantal Bergeron, professionnelle et responsable du dossier depuis le début;

CONSIDÉRANT QUE EXP a présenté l'avenant ACS-04 au montant de 3 630 dollars plus taxes pour couvrir les frais liés à cette visite finale;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant permettra également de couvrir une partie des frais supplémentaires engendrés pour la confection du formulaire sur la plateforme Gestimat, formulaire exigé par le MAMH pour procéder au dernier versement de la subvention accordée au projet du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Nédélec accepte l'avenant ACS-04 présenté par EXP au montant de 3 630 dollars plus taxes;

QUE cet avenant couvre la dernière visite requise au Centre communautaire, laquelle sera effectuée par madame Chantal Bergeron afin de permettre l'émission du certificat de remise du bâtiment sans réserve;

QUE l'avenant ACS-04 couvre également les frais supplémentaires liés à la préparation du formulaire exigé par le MAMH sur la plateforme Gestimat pour libérer le dernier versement de la subvention reliée à ce dossier;

QUE Lise Dénomme, directrice générale, soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8119-05-26

14.3 Comité du cimetière de Nédélec - Entretien du cimetière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec a reçu une demande du Comité du cimetière concernant l'entretien de la pelouse au cimetière de Nédélec;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien doit être réalisé pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec procède à l'entretien paysager du cimetière pour la saison estivale 2026;

QUE ces travaux soient effectués gratuitement par les employés municipaux, comme par les années passées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14.4 Demande - Réorganisation des cases postales au bureau de Poste Canada de Nédélec

Le point 14.4 est reporté à une séance ultérieure en raison du manque d'informations nécessaires pour permettre au conseil de prendre une décision éclairée.

14.5 Concepteur graphique - Le Feuilleton

Les conseillers demandent que la direction générale rencontre la personne responsable de la conception graphique du journal Le Feuilleton afin d'obtenir davantage d'informations sur ses attentes dans ce dossier. Suivi à venir.

8120-05-26

14.6 CVDN - Demande d'entretien du gazon 38 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec a reçu une demande du Comité de valorisation et de développement de Nédélec (CVDN) concernant l'entretien de la pelouse au Château Darveau situé au 38 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien doit être réalisé pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Racine, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec procède à l'entretien de la pelouse au Château Darveau pour la saison estivale 2026;

QUE ces travaux soient effectués gratuitement par les employés municipaux, comme par les années passées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8121-05-26

15.1 Vente camion de voirie - Acception d'un offre d'achat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec a reçu une offre d'achat de 4 000 \$ pour l'ancien camion municipal Ford F250, 2011 NIV 1FTBF2B66BEB70549, vendu sans garantie légale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent cette offre acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec accepte l'offre d'achat de 4 000 \$ pour l'ancien camion municipal Ford F250, 2011 NIV 1FTBF2B66BEB70549, vendu sans garantie légale;

QUE Lise Dénomme, directrice générale soit autorisée à procéder à la vente, à signer tout document requis et à accomplir toute autre formalité nécessaire pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8122-05-26

15.2 Démantèlement de la tour de télécommunication

CONSIDÉRANT QUE la tour de télécommunication située sur le territoire de la Municipalité de Nédélec s'est effondrée d'elle-même le 7 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la structure affaissée représente un danger pour la population tant qu'elle demeure sur place;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à son démantèlement dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE les employés municipaux procèdent au démantèlement de la tour de télécommunication effondrée;

QUE le métal récupéré soit transporté dans un centre de tri approprié dans un avenir rapproché;

QUE ces travaux soient réalisés dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8123-05-26

15.3 Inscription au congrès de la FQM 2026 (ajouté)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la participation à cet événement constitue une occasion de formation, d'information et de représentation pour la Municipalité de Nédélec;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Ash, mairesse, souhaite y participer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Nédélec accepte l'inscription de madame Lyne Ash, mairesse, au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se

déroulera du 24 au 26 septembre 2026;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement liés à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16.1 Rapport d'activité de mars 2026 - RISIT

Le conseil prend connaissance du rapport d'activité de mars 2026 transmis par le RISIT. Il s'agit d'un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n'est requise à ce stade.

16.2 Plan Triennal 2026-2027-2028 - Centre de services scolaire du Lac Témiscamingue

Le conseil prend connaissance du Plan triennal d'immobilisations présenté par le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue pour les années 2026, 2027 et 2028. Selon les prévisions déposées, une augmentation notable des inscriptions est anticipée pour l'école La Petite Ourse de Nédélec au cours des trois prochaines années.

17.1 Prochaine séance ordinaire le 8 juin 2026

18.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

8124-05-26

Levée de la séance

La levée de la séance à 20h37 et est proposée par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomme, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.